



Calendrier annuel du conseil bénévole

Six périodes, une page. Un conseil qui suit un calendrier écrit travaille moins qu'un conseil qui improvise, parce qu'il ne redécouvre jamais une échéance dans l'urgence.

Copropriété : _____ Exercice : _____

Chaque mois (environ 1 h)

- ☐ Ronde visuelle de vingt minutes dans les communs
- ☐ Noter ce qu'on voit, même ce qui n'est pas urgent
- ☐ Payer les fournisseurs
- ☐ Passer en revue les demandes d'entretien ouvertes

Chaque trimestre (réunion du CA)

- ☐ Ordre du jour court, procès-verbal même succinct
- ☐ Rapprocher le compte bancaire et les charges encaissées
- ☐ Revoir la liste des arriérés
- ☐ Mettre à jour le registre des copropriétaires et locataires
- ☐ Consigner les interventions du trimestre au carnet

Trois mois avant l'assemblée

- ☐ Boucler les états financiers de l'exercice
- ☐ Bâtir le budget de l'exercice suivant
- ☐ Chiffrer la contribution au fonds de prévoyance
- ☐ Lister les décisions à faire voter
- ☐ Obtenir les soumissions pour tout projet de travaux

Un mois avant l'assemblée

- ☐ Envoyer la convocation dans le délai de la déclaration
- ☐ Joindre les états financiers et le budget
- ☐ Joindre le formulaire de procuration
- ☐ Diffuser l'ordre du jour

L'assemblée et les deux semaines suivantes

- ☐ Rédiger et diffuser le procès-verbal
- ☐ Émettre les appels de fonds selon le budget adopté
- ☐ Mettre à jour le registre avec le nouveau conseil
- ☐ Changer les signataires bancaires si le CA a changé

Une fois par an, hors assemblée

- ☐ Renouveler les assurances, vérifier la valeur à neuf
- ☐ Faire les inspections périodiques prévues au carnet
- ☐ Vérifier que l'étude du fonds de prévoyance est à jour
- ☐ Mettre en place le carnet d'entretien (Loi 16, 14 août 2028)